

Association Centre socioculturel Roy d'Espagne 16 allée Albeniz-13008 MARSEILLE

Tél: 04 91 73 39 82 - fax.: 04 91 73 66 26

contact@roydes.fr / www.roydes.fr

ACCUEIL DE LOISIRS

PROJET PÉDAGOGIQUE 2025



TABLE DES MATIÈRES

1.	PROJET SOCIAL	2
2.	PROJET PEDAGOGIQUE	5
3.	JOURNEE TYPE DU MERCREDI OU DES VACANCES	8
4.	ORGANISATION DES REPAS	10
5.	RELATION AVEC LA FAMILLE	11
6.	LES PROJETS D'ANIMATION	12
7.	LES PARTENAIRES PEDAGOGIQUES	14
8.	LES SORTIES	14
9.	ÉVALUATION	14
10.	. SUIVI SANITAIRE	15
11.	OCCUPATION DES LOCAUX SCOLAIRES	17

ANNEXE

GRILLE D'EVALUTION DE L'ANIMATEUR	19
GRILLE D'EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE	21
EXEMPLE D'EVALUATION DES PROJETS D'ANIMATION 2025	27
CHARTE DE L'ANIMATEUR	30

1. PROJET SOCIAL

Le centre socioculturel:

Créé en 1966, à l'initiative d'un collectif d'habitants, le centre socioculturel est implanté dans le quartier du Roy d'Espagne, au cœur de la pinède du 8ème arrondissement. Bénéficiant d'un environnement de qualité entre mer et collines, cette zone se caractérise par des espaces publics naturels importants (Parc National des Calanques, plages du Prado, parcs Pastré et Borély...) ainsi qu'un long ruban de littoral, du centre municipal de l'Huveaune en passant par la Vieille Chapelle et Montredon.



Le centre socioculturel Roy d'Espagne est une association qui réunit près de 1000 familles adhérentes, une équipe d'une quarantaine de professionnels et plus de 20 bénévoles. L'association bénéficie des agréments suivants :

- Centre social par la Caisse d'Allocation Familiales des Bouches-du-Rhône.
- Reconnu et financé par la convention cadre des centres sociaux signée par l'Etat, la CAF des Bouches-du-Rhône, le Conseil Régional PACA, le Conseil Départemental des Bouchesdu-Rhône, la Ville de Marseille.
- Accueil de loisirs agréé par la Direction des services départementaux de l'Education nationale des Bouches-Du-Rhône
- Agréé par l'Agence Nationale Chèque Vacances.

L'association est gérée par un conseil d'administration composé uniquement d'habitants bénévoles et de représentants d'associations partenaires. Un certain nombre de secteurs d'activités sont mis en place :

Accueil de loisirs: mercredis (4/11 ans) et vacances scolaires (4/15 ans);

- Activités socioculturelles artistiques, musicales, sportives et de bien-être ;
- Jeunes : aide aux devoirs, accompagnement et aide au projet, insertion ;
- Familles : ateliers parents-enfants, groupes de parole, appui à la fonction parentale, sorties ;
- Culture : spectacles, conférences, ciné-débats, animations de quartier, expositions, ateliers.

Les axes prioritaires du projet social :

- 1 Prendre en compte la Famille sous toutes ses formes ;
- 2 Contribuer à créer du lien entre les habitants du territoire dans un principe de mixité sociale :
- 3 Contribuer à l'épanouissement de l'individu et à la construction du citoyen ;
- 4 Porter une attention particulière aux personnes précarisées et en voie d'exclusion ;
- 5 Promouvoir la participation des habitants et leur pouvoir d'agir ;
- 6 Porter une attention particulière à la question environnementale dans un principe de développement durable ;
- 7 Mettre en œuvre une dynamique de réflexion et de développement internes et externes.

Engagement des administrateurs :

« Le Conseil d'administration du Centre socioculturel Roy d'Espagne regroupe des personnes diverses par leur statut (habitants, usagers, représentants d'associations), par leur situation sociale, par les motivations qui ont guidé leur engagement, par leurs attentes.

Chaque entrée dans le Conseil d'administration est conduite par une démarche individuelle. Nous, membres du Conseil d'administration, pensons que la diversité est une chance et une richesse qui constituent la plus-value associative. Le Conseil d'administration trouve cependant une cohérence dans sa pensée collective et dans son action. Les centres sociaux font l'objet d'enjeux politiques et sociaux importants rappelés dans la Charte fédérale des centres sociaux et socioculturels de France du 18 juin 2000 à laquelle nous avons adhéré.

Les membres du Conseil d'administration se rassemblent dans les grands principes républicains contenus dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Plus que jamais nous les réaffirmons devant la montée de l'intolérance, de la xénophobie, du racisme et la création de territoires d'exclusion ou de non droit. Notamment, nous nous accordons sur les valeurs essentielles que sont la liberté, la dignité humaine, le respect de soi et d'autrui dans sa diversité culturelle, l'exercice des responsabilités, la solidarité, la fraternité, la reconnaissance de la « famille comme élément naturel et fondamental de la société, ayant droit à la protection de la société et de l'État... » (art. 16 - Charte internationale des Droits de l'Homme).

Nous confirmons notre volonté de promouvoir une société plus juste et plus équitable où l'Homme prime sur les lois de l'économie de marché, qu'il faut considérer comme des moyens et non une fin.

Il semble particulièrement utile aujourd'hui que l'éducation et la prévention précèdent la réparation des blessures de la société et de la planète. Nous affirmons donc notre choix pour une société basée sur l'évolution de l'Homme respectant son environnement, compte tenu du réchauffement climatique, et préservant la biodiversité de la nature.

Nous voulons ainsi par le développement d'une solidarité de proximité, favoriser l'émergence d'initiatives collectives, lutter contre toute forme d'exclusion et de discrimination. Il faut aujourd'hui dépasser le stade de la seule communication pour passer à une dynamique d'engagement. Nous inscrivons alors nos actions sur ces enjeux de société. Notre engagement sur ce terrain politique au sens noble du terme relève bien de l'intérêt général.

Comment relier les idées et les actions, répondre aux besoins des habitants tout en agissant sur la société ?

Notre Conseil d'administration se situe dans une logique de transformation de la société car le Centre socioculturel Roy d'Espagne n'est pas seulement un lieu de recours, certes indispensable, mais un lieu de démocratie locale. Ce n'est pas un simple prestataire de services, mais un lieu de débats ouvert dans le respect de la parole de chacun.

Ce nouveau Projet social est l'occasion de réaffirmer nos valeurs et de définir des lignes d'action efficaces, programmées et coordonnées pour les prochaines années ».

2. PROJET PEDAGOGIQUE

(Accueil Collectif de Mineurs à Caractère Educatif)

> Introduction:

La dénomination Accueil Collectif de Mineurs à Caractère Educatif ou ACM (anciennement appelé centre aéré, centre de loisirs, accueil de loisirs sans hébergement) est le fruit d'une évolution qui traduit une volonté de la part du ministère de tutelle de mettre l'accent sur les aspects ludiques, pédagogiques, et éducatifs de l'animation. Il découle des axes prioritaires du projet social.

L'équipe d'encadrement est composée de :

- Régine MORIN, directrice de l'ACM, titulaire du BEATEP et du DEJEPS ;
- Nicolas DOLE, directeur adjoint de l'ACM, référent animateur jardin, titulaire du BPJEPS LTP;
- Dylan CHAUVEL, référent animateur ; animateur sportif ; animateur jeunes, titulaire du BPJEPS LTP et APT.
- 4-5 ans : 1 animateur pour 8 enfants (BAFA complet, en cours ou non diplômé) ;
- Plus de 6 ans : 1 animateur pour 12 enfants (BAFA complet, en cours ou non diplômé).

Objectif éducatif :

• Former le futur citoyen en contribuant à son épanouissement.

Pour y parvenir, il s'agit dès le plus jeune âge de passer de l'individu au groupe, ce qui implique l'acceptation de l'autre dans sa différence, de respecter les règles de vie commune, mais aussi de s'exercer à la discussion, à l'argumentation et à l'écoute.

Démarches pédagogiques

L'ACM place l'enfant au centre du projet parce que nous pensons que jouer est indispensable à sa construction et à son intégration dans la société. C'est ainsi que le jeu devient prétexte à l'acquisition de quatre apprentissages fondamentaux :

- ✓ **Le savoir** (le jeu avec ses pairs et avec l'adulte est une occasion unique d'acquérir des connaissances dans un grand nombre de domaines).
- ✓ **Le savoir-faire** (la pratique, la mise en œuvre, et le geste).
- ✓ Le savoir-être (l'apprentissage d'un comportement qui permet de s'intégrer dans le monde).
- ✓ **Le vouloir-faire** (sans envie, il ne peut y avoir d'apprentissage et d'évolution).

Jouer, c'est donc apprendre

C'est pourquoi, l'Accueil Collectif de Mineurs à Caractère Educatif (ACM) se doit d'être un lieu :

- **De loisirs** où chaque enfant peut s'investir dans un projet et construire ses vacances et ses temps périscolaires à partir des activités proposées par l'équipe ;

- **De socialisation** où l'on s'exerce à l'écoute, à l'échange, à la discussion et où chaque enfant a sa place et peut communiquer avec l'autre (adulte ou enfant). Ces interactions permettent à l'enfant de s'enrichir et participent à la construction de son identité ;
- **D'autonomie**, où chaque enfant est libre, tout en respectant un cadre défini et compréhensible par tous ;
- D'apprentissage, de découverte et d'expérimentation où chaque enfant peut s'enrichir grâce au projet pédagogique mis en place par l'équipe d'animation;
- **D'apaisement**, où l'enfant peut interagir sans violence physique ou verbale.

Pour ce faire, nous proposons un projet reflétant au mieux notre organisation, ce qui demande à chacun des membres de l'équipe de s'impliquer dans l'organisation de l'ACM.

Il est à noter que notre travail est assez complexe si l'on considère : le nombre d'enfants accueillis, le nombre d'animateurs, les nombreuses activités et les différents lieux d'activités.

Ainsi, en tenant compte de toutes les spécificités du centre, nous avons construit un projet simple qui néanmoins se veut innovant.

Les objectifs pédagogiques

- **Permettre l'éveil culturel** de chaque enfant, par la proposition d'activités variées, d'échanges avec l'autre et d'ouverture sur le monde ;
- Inculquer la notion de respect de soi et des autres ce qui se traduit par le comportement (gestes, langage, attitude...) et par le respect des locaux et du matériel ;
- Encourager au plaisir de jouer collectivement et individuellement ;
- Favoriser l'accession à l'autonomie (participer aux tâches de la vie quotidienne, respecter les consignes de sécurité, les règles de la collectivité, mais aussi, faire ses propres choix, prendre des initiatives et donc se découvrir).
- **Initier à l'écocitoyenneté** pour devenir un acteur conscient de la protection de l'environnement naturel et du développement durable.

Pour atteindre ces objectifs et mettre en place des ateliers qui viseront au moins un objectif parmi ceux cités précédemment, l'équipe d'animation participe régulièrement à des temps de formation dispensés par l'équipe de direction et parfois par des associations partenaires.

Les activités organisées pour les enfants sont définies lors de réunions de préparation avec l'équipe d'animation. Il est à souligner qu'en règle générale, différents types d'animations sont proposés au cours d'une journée, notamment :

Les activités dites « artistiques et culturelles » destinées à développer la créativité et l'imaginaire de l'enfant et à s'ouvrir au monde (jeux d'expression, danses, mimes, chants, expositions, etc.);

- <u>Les activités dites « sportives</u> » permettant à l'enfant de mieux connaître son corps et de jouer avec l'autre (grands jeux, parcours sportifs, etc.), et de favoriser le développement de sa motricité ;
- <u>Les activités dites « manuelles »</u> pour faire découvrir aux enfants des matières nouvelles et ainsi contribuer à développer leur imaginaire, leur toucher et leur motricité fine (fabrications, décorations, techniques de peinture, etc.);
- <u>Les activités animées par un intervenant spécialisé</u>, ont pour vocation de les initier à de nouvelles pratiques (sports, musiques, arts, environnement)

D'un point de vue pédagogique, le rôle de l'animateur est de veiller à ce que chaque enfant trouve sa place dans le groupe et dans le jeu. Ainsi, selon les cas, il va :

- « **Jouer avec** » : les enfants s'organisent, cependant, l'activité nécessite des moyens techniques qu'ils ne peuvent exécuter seuls (l'animateur se joint à eux ou accompagne les enfants)
- « *Faire jouer* » : l'activité est proposée par l'animateur, il en explique son déroulement, les moyens mis en place et sa finalité.

3. JOURNEE TYPE DU MERCREDI OU DES VACANCES

ENFANT ANIMATEUR

		71.00	l Barration and a second
		7h30	Petit déjeuner en équipe
		7h45 à 8h00	Aménagement des espaces d'activités dans les salles de chaque groupe d'enfant
8h00 à 9h00	Accueil échelonné des enfants au centre.	8h00 à 9h15	Accueil et inscription des enfants sur la liste de présence (moment important d'échanges avec la famille, l'enfant et l'équipe)
8h00 à 8h30	Accueil des enfants sur le parvis de St Just qui rejoignent le centre en car	9h15 à 9h30	Rangement avec les enfants des jeux d'accueil, comptage physique des enfants du groupe
9h15 à 10h00	Arrivée au centre des enfants en car, rangement du matériel avec les animateurs, « starter » (danse, gym, chant), passage aux toilettes et lavage des mains.	9h30 à 10h00	Présentation du déroulement de la journée suivi du lancement du « starter »
10h00 à 11h15	Activité et rangement du matériel pédagogique utilisé avec l'animateur	10h00 à 11h15	Activité et rangement du matériel pédagogique utilisé
11h15 à 11h30	Passage aux sanitaires, lavage des mains, déplacement à pied du groupe pour se rendre à l'école Chabrier	11h15 à 11h30	Déplacement à pied du groupe pour se rendre à l'école Chabrier
11h30 à 12h45	Repas Participation au débarrassage et au nettoyage des tables du réfectoire scolaire	11h30 à 12h45	Les animateurs prennent le repas avec les enfants (moment privilégié pour échanger avec les enfants de la table). Aide au service des repas et au nettoyage des tables du réfectoire scolaire.
12h45 14h00	Passage aux toilettes et lavage des mains. Temps récréatif Sieste pour les maternels qui en font la demande, Activités calmes au choix.	12h45 à 14h00	Animation temps calme et mise en place de l'activité de l'après-midi. Temps de pause de 20' à tour de rôle.
14h15 à 15h45	Rangement du matériel pédagogique utilisé pour le temps calme, suivi d'une sensibilisation de ce qui va suivre, temps d'activité	14h15 à 15h45	Rangement du matériel pédagogique utilisé pour le temps calme, suivi d'une sensibilisation de ce qui va suivre, temps d'activité
16h00 à 16h30	Passage aux toilettes, lavage des mains, goûter, départ des enfants qui reprennent le car à 16h15.	16h00 à 16h30	Préparation du matériel pédagogique de l'accueil du soir, temps de pause rapide à tour de rôle avant le départ des enfants qui reprennent le car à 16h15.
16h30 à 17h00	Bilan de la journée, temps libre.	16h30 à 17h00	Retour sur la journée avec les enfants, mise en place du temps libre.
17h00 à 18h00	Jeu d'accueil en attendant l'arrivée du parent	17h00 à 18h00	Jeu d'accueil, départ des enfants, échanges et transmission des informations aux parents.
		18h00 à 18h15	Rangement du matériel pédagogique, nettoyage des tables et balayage de la salle, débriefing de la journée en équipe et rappel du déroulement de la journée suivante.

Pour l'enfant comme pour l'animateur, une journée au Roy d'Espagne est faite de jeux, d'animations, de déguisements, de préparation, de rires, de chants, etc. L'accent est porté sur l'animation traditionnelle.

L'équipe de direction se veut disponible et à l'écoute de son équipe ainsi que des enfants et des parents. Elle est présente tout au long de la journée pour accompagner, former et évaluer les animateurs pour que l'ACM soit :

> Un espace ludique

- ✓ Faire vivre à l'enfant des journées riches en rire, en échanges, en jeux
- ✓ Respecter son rythme et son âge
- ✓ Amener l'enfant à concevoir le centre comme un lieu de jeu mais avec des règles

Un lieu sécurisé

- ✓ Garantir la sécurité physique et morale de chaque enfant
- ✓ Être un lieu neutre par rapport à des évènements privés

Un lieu de socialisation

- √ Favoriser les échanges entre enfants
- ✓ Faciliter la parole avec l'adulte autre que celui de l'école ou de la famille
- ✓ Rendre l'enfant acteur de sa journée

Un lieu de découverte

- √ Favoriser l'accès au savoir
- ✓ Promouvoir la lecture
- ✓ Promouvoir l'activité physique
- ✓ Rendre acteur de ses choix
- ✓ Utiliser l'animation comme un moyen de transmission

> Répartition par groupe d'âge

La répartition des enfants sur les activités se fait en fonction de l'effectif total et du nombre d'enfants arrivant en car au centre socioculturel, tout en respectant le rythme de l'enfant.

Une attention particulière est portée aux temps d'animation, en effet chaque moment de la journée donne lieu à une animation y compris les temps de repas et de trajet à pied ou en car.

Malgré ces horaires définis, nous nous adaptons au rythme de chaque enfant : une activité peut être écourtée suivant les besoins du groupe.

Nous sommes particulièrement attentifs à l'attitude de l'animateur sur les temps d'accueil car la façon de s'adresser aux parents, l'animation qui est proposée, la propreté de la salle, offrent un aperçu du travail de l'équipe et l'ambiance de la journée écoulée.

Les activités sont en général au choix des enfants : Elles se veulent attractives et variées : grand jeu, activité intérieure, randonnée ou promenade, jeu de motricité, d'expression, de ballon, etc.

Nous avons plusieurs espaces de jeu extérieur autour du centre : Village SOS, la Sablière et deux plateaux sportifs sur les écoles (Chabrier et Granados).

Les enfants sont répartis en 4 groupes et chacun dispose d'une salle de référence.

Groupes	Salle d'activité	Repas
Les Kachetou 4 ans	Atelier 1 Salle polyvalente de l'école maternelle Chabrier	Restauration dans la cantine de l'école Chabrier
Les Kaptou 5 ans	Atelier 2 Salle polyvalente de l'école maternelle Granados	Restauration dans la cantine de l'école Chabrier
Les Séquoisa 6/7 ans	Grande salle du bas Salle polyvalente de l'école élémentaire Granados Restauration dans l	
Les Tamalou 8/10 ans	Grande salle du haut	Restauration dans la cantine de l'école Chabrier
Les Kicétou 11/15 ans	Salle de danse	Restauration dans la cantine de l'école Chabrier

4. ORGANISATION DES REPAS

Les repas des mercredis et des vacances scolaires se déroulent dans le réfectoire de l'école maternelle et élémentaire Roy d'Espagne Chabrier.

Les enfants choisissent librement leur place et chaque animateur se positionne à une table, tout en veillant à avoir une vue d'ensemble sur la salle.

Ils ont pour mission d'aider les enfants (découper les aliments, servir, etc.), de les accompagner dans l'apprentissage des bonnes manières à table, et de s'assurer que l'ambiance reste calme. L'animateur veille également à inciter les enfants à goûter aux aliments sans jamais les forcer, dans une logique de découverte culinaire.

L'objectif est de leur offrir un moment de détente, propice aux échanges tout en respectant les règles de vie commune.

Les trajets vers et depuis le réfectoire se font à pied, par groupes organisés selon les tranches d'âge, pour garantir la sécurité et la fluidité.

Les repas chauds sont fournis par la société Table de Cana et occasionnellement, des pique-niques sont proposés, ce qui permet de diversifier l'expérience des repas.

Dans une démarche écologique, aucun plastique n'est utilisé à la cantine, c'est pourquoi chaque enfant doit apporter une boîte hermétique contenant ses couverts dans son sac à dos. Ainsi, cette initiative encourage les enfants à participer activement à la préservation de l'environnement.

C'est un moment qui se veut à la fois convivial, éducatif et respectueux de l'environnement, tout en encourageant les enfants à devenir plus autonomes.

5. RELATION AVEC LA FAMILLE

> Introduction:

L'organisation de chacun et les différentes restrictions (sanitaires et sécuritaires, les emplois du temps surchargés) ne doivent pas entraver l'instauration d'un climat de sécurité et de confiance au sein de l'ACM.

Le lien entre les professionnels et les familles est indispensable dans un principe de continuité éducative pour le bien-être de l'enfant. Nous inscrivons notre démarche et nos actions dans une dynamique de coéducation avec les parents, et pour ce faire, des temps d'échanges sont organisés par les équipes pédagogiques de l'ACM pour présenter aux les familles nos intentions éducatives. Il est en effet important de recueillir leur adhésion et de solliciter leur participation à la mise en œuvre de notre projet.

> Relation et communication avec la famille :

Nous proposons systématiquement aux nouvelles familles de venir visiter le centre et de nous rencontrer avant l'inscription de l'enfant.

Deux réunions sont proposées dans l'année pour présenter le projet pédagogique, l'équipe d'animation et pour répondre aux questions.

Chaque jour d'ouverture, le matin comme le soir, un membre de l'équipe de direction est présent pour accueillir et échanger avec les parents.

Plusieurs canaux de communication sont utilisés pour tenir informées les familles : Téléphone, sms, courriel, site internet, newsletter, Facebook, Instagram, affichage.

> Participation des familles :

Les parents sont conviés à participer de temps en temps à des animations « parents/ enfants » principalement sur des temps d'accueil le soir ; à découvrir les travaux de leur enfant lors d'une exposition de fin de projet d'animation et à des spectacles présentés par les enfants.

Lorsque le projet d'activité nécessite la participation des parents, les animateurs de leur enfant les sollicitent pour amener du matériel de récupération.

Ils sont invités chaque année à la journée porte ouverte et à l'assemblée générale du centre socioculturel.

Ils peuvent participer aux animations de quartier, aux évènements culturels et sportifs proposés ou organisés par le centre socioculturel.

Ils sont toujours informés des actions organisées par le secteur Famille, notamment pour les activités parents-enfants qui se déroule le samedi.

Les enfants des comités d'entreprises :

Depuis de nombreuses années, l'ACM Roy d'Espagne reçoit des enfants inscrits par des comités d'entreprises (CE) tels que : le Conseil Départemental 13 et le CNRS, ce qui participe à favoriser une mixité entre les enfants et au sein de l'équipe d'animation.

L'accueil est différent suivant le Comité d'Entreprise. En effet, certains enfants arrivent directement sur le centre (domicile ou travail des parents proches), et d'autres viennent en car depuis le centre-ville.

Nos horaires d'accueil et d'animations tiennent compte de ces arrivées et départs pour que ces enfants ne soient pas pénalisés dans les activités proposées.

Concernant l'encadrement des voyages en car, nous désignons une équipe d'animateurs dite « CE » qui accueillent les enfants à St Just devant le parvis du Dôme.

Il est demandé aux parents de prévenir le centre en cas d'absence de leur(s) enfant(s), car nous veillons à ce que l'encadrement soit conforme à la réglementation Jeunesse et Sport.

Les animateurs suivent une procédure de prise en charge des enfants le matin jusqu'à leur arrivée dans leur salle et le soir jusqu'à ce que les parents les récupèrent.

En cas d'absence des parents le soir, l'animateur prévient la direction qui prend la décision de contacter la famille et le cas échéant, de ramener l'enfant au centre.

5. LES PROJETS D'ANIMATION

> Les projets d'animation en 2025

a) "Création d'un conseil d'enfant sur chaque groupe"

Le conseil d'enfants se veut une expérience éducative riche, où chaque enfant peut s'épanouir, exprimer ses besoins et ses idées, et participer activement à la vie collective du centre de loisirs. L'accent sera mis sur l'apprentissage de la coopération, du respect et de la prise de décision collective à travers des activités adaptées à leur âge et leur développement. Ce projet sera également un moyen de renforcer le lien entre les enfants et les animateurs, en favorisant un environnement de confiance et d'écoute.

b) " Donner le goût de la lecture aux enfants "

Depuis quelques années on observe que la lecture de loisirs chez les enfants diminue, en grande partie à cause de l'omniprésence des écrans. Cette tendance nuit à leur capacité de concentration,

limite leur imagination et réduit leur curiosité. Ce projet a pour ambition de réintroduire la lecture comme un plaisir à part entière et une source d'évasion.

L'objectif est d'éveiller chez les enfants l'envie de lire en leur proposant des activités adaptées et engageantes. La lecture leur permettra de développer leur imagination, d'enrichir leur vocabulaire et d'explorer de nouveaux horizons. À travers des moments de partage autour des livres, les enfants renforceront leur écoute, leur créativité et leur capacité à échanger.

c) " Inclusion "

Le projet d'inclusion a pour objectif de garantir à chaque enfant, quelle que soit sa situation, un accès égalitaire aux activités et à la participation au sein du groupe. Il vise à créer un environnement respectueux des différences, en intégrant les enfants, qu'ils aient un handicap, des spécificités culturelles ou sociales. Ce projet repose sur des valeurs de solidarité, de respect et d'écoute, et inclut des actions de sensibilisation, de formation et d'adaptation des activités.

Ainsi, les animateurs veilleront à adapter les jeux et les ateliers pour qu'ils soient accessibles à tous les enfants. Des formations seront proposées aux animateurs pour mieux comprendre les besoins des enfants en situation de handicap, de manière à assurer leur intégration dans les activités. Chaque enfant pourra bénéficier d'un accompagnement spécifique selon ses besoins, que ce soit en termes de communication, de mobilité ou de soutien émotionnel. Des ateliers et discussions seront organisés avec les enfants pour les sensibiliser au respect des différences et à l'importance de l'inclusion de tous les camarades.

d) " Journées inter-centres "

Pour favoriser les échanges, la coopération et le partage entre les enfants et les équipes d'animation, un projet collaboratif entre les ACM du territoire doit voir le jour. Ce projet prévoit l'organisation de journées inter-centres autour de thématiques variées, telles que des grands jeux des activités sportives ou créatives. Ces rencontres ludiques et enrichissantes offriront à chacun l'opportunité de se découvrir, de préparer des activités en commun et de vivre des moments de convivialité et d'apprentissage collectif.

Les thématiques de l'année 2025 :

En concertation avec l'équipe d'animateurs, les thèmes retenus de janvier à décembre 2025 sont les suivants :

Périodes périscolaires :

- Mercredis de janvier à février 2025 : « Retour à la vie sauvage » (Faune et flore ; Robinson Crusoé...)
- Mercredis de mars à avril 2025 : « Donjons & Dragons » (Jeu de rôle)
- Mercredis de mai à juin 2025 : « Rallye culturel et sportif dans ta ville »
- Mercredis de septembre à octobre 2025 : « Au temps des Pharaons »
- Mercredis de novembre et décembre 2025 : « L'épopée des Vikings » (mythologie nordique)

Périodes extrascolaires :

- Vacances d'hiver 2025 : « Vice et Versa » (les émotions)
- Vacances de printemps 2025 : « Rêvons notre cité de demain » (création d'un environnement naturel et d'un habitat idéal)
- Vacances d'été 2025 : « Regard sur l'Afrique » (voyager du nord au sud et d'est en ouest pour découvrir les richesses et la diversité de ce continent)
- Vacances d'automne 2025 : « Enquête sur l'Atlantide » (à la recherche de la ville engloutie).
- Vacances de Noël 2025 : « Chic & Choc à Noël » (ose toutes les associations, mes inspirations de décoration, mes accessoires décalés, nœud pap' scintillant, chapeaux étincelants ou encore ...)

6. LES PARTENAIRES PEDAGOGIQUES

En lien avec nos thématiques et pour renforcer notre action pédagogique, nous travaillons avec les partenaires suivants :

- Des professeurs d'activités du centre (cirque, éveil musical, danse);
- Intervenants artistiques et culturels ;
- Centre de Loisirs Jeunes Police Nationale (CLJ);
- OM athlétisme ;
- Enjeu;
- Animation aquatique ou de plein air avec Sud Sport Loisirs ;
- · Piscine;
- Bibliothèque des Archives départementales ; Bibliothèque de l'Alcazar
- Espace lecture (La Cayolle);
- Cinémas : de Bonneveine, Chambord ;
- Musées: MAC, Centre de la vielle Charité, Musée Cantini, Préau des Accoules, Mucem,
- Friche la Belle de Mai, etc.
- ACM Mer et Colline : ACM St Giniez.

7. LES SORTIES

Afin de diversifier notre programme, nous organisons dans l'année quelques sorties à caractère éducatif, culturel, et/ou sportif. Nous avons la volonté de proposer des sorties qui viennent en complément de nos animations en limitant les sorties dites « de consommation ».

• Sorties parcs d'attractions : Ok corral, Bois des lutins, Magic Park Land, etc.

8. EVALUATION

Evaluation des projets d'animation

Tout au long de l'année, les objectifs fixés par l'équipe d'animation sont évalués de façon régulière.

Avec les enfants :

- ✓ par les échanges entre les animateurs et les enfants ;
- ✓ pour le groupe maternel : trouver des jeux permettant l'évaluation de la journée et des activités proposées et être attentif aux retours des parents ;
- ✓ pour les groupes élémentaires : l'élaboration par les animateurs en formation professionnelle de grilles d'évaluations permettant d'évaluer la journée.

Avec les équipes d'animateurs :

- √ débriefing de fin de journée et projection sur la journée suivante ;
- ✓ bilan de fin de semaine pour mesurer l'écart entre le projet et les animations réellement menées, les objectifs ont-ils été atteints ou non ? Est-ce qu'il y a une cohérence entre les objectifs, la démarche pédagogique et les moyens matériels et humains mis en œuvre ?

Evaluation des animateurs

Les stagiaires BAFA:

En début de stage, une évaluation des acquis personnels est proposée, à la suite de quoi des attentes et des objectifs sont fixés par la direction.

Tout au long du stage, une écoute et une aide permanente sont mises en place, pour soutenir le stagiaire dans ses acquisitions. Il peut s'appuyer sur l'animateur référent du groupe et sur l'équipe de direction.

En milieu de stage, le stagiaire aura une évaluation intermédiaire, en présence de l'animateur référent et avec la direction.

En fin de stage, l'animateur fera un bilan de son expérience, il évaluera ses acquis ou ses marges de progression.

Les diplômés :

Une évaluation est faite comme pour un stagiaire mais de façon moins régulière.

*Grille d'évaluation en annexe.

> Evaluation du projet pédagogique

*Grille d'évaluation en annexe.

9. SUIVI SANITAIRE

Extrait des Instructions et Recommandations des BDR (DRDJSCS PACA, 2016)

Dans les accueils de loisirs, le Directeur ou l'un des membres de l'équipe éducative est désigné « chargé du suivi sanitaire »., titulaire du PSC1.

Le suivi sanitaire consiste notamment à :

- s'assurer de l'existence pour chaque mineur d'une fiche sanitaire de liaison ou tout autre document équivalent rempli et signé par le représentant légal ;
- informer les personnes qui concourent à l'accueil de l'existence éventuelle de troubles de la santé ou d'allergies alimentaires ou médicamenteuses ;
- identifier les mineurs qui doivent suivre un traitement médical pendant l'accueil et s'assurer de la prise des médicaments selon les prescriptions d'un médecin ;
- tenir le registre dans lequel sont précisés les soins donnés aux mineurs et notamment les traitements médicamenteux, s'assurer que les médicaments des mineurs sont conservés dans un contenant fermé à clef, sauf cas particulier;
- tenir à jour les trousses de premiers soins et gérer le contenu de l'armoire à pharmacie.

> Fiche sanitaire

Le responsable de tout accueil de loisirs doit avoir pour chaque mineur accueilli une fiche sanitaire de liaison, ou tout document équivalent rempli et signé par le représentant légal.

Accueil de mineur présentant un trouble de la santé ou un handicap

Nous pouvons accueillir des enfants porteurs de handicap. Les familles sont reçues par la direction de l'ACM afin d'évaluer la possibilité d'un éventuel accueil, et ce dans les meilleures conditions pour l'enfant, sa famille, et l'équipe d'animation.

Des rencontres avec les animateurs ont lieu avant et tout au long de la période durant laquelle l'enfant est présent. Le but de ces rencontres est de : faciliter la communication, établir une relation de confiance quant à un encadrement sécurisé et être informé des activités proposées.

L'équipe d'animation est informée lors de la réunion de préparation. La direction est vigilante sur : les modalités de soins à apporter, la capacité du personnel d'accueil à prodiguer les soins prescrits, les conditions de restauration, la capacité d'accueil des équipes en fonction du nombre de mineurs présentant des troubles de la santé, le contenu des activités proposées, l'emplacement et l'accessibilité des trousses d'urgence spécifiques aux soins du mineurs.

> Trousse de secours

Avant tout soin, la fiche sanitaire de liaison du mineur doit être consultée afin de vérifier l'existence d'une éventuelle allergie médicamenteuse.

Tout soin prodigué à un mineur doit être consigné dans **le registre de soins** de l'accueil et être communiqué à sa famille au moment jugé opportun.

1°) Dans le cas de problème grave ou nécessitant un diagnostic :

Il est impératif d'appeler le 112.

Un Directeur ou le responsable du suivi sanitaire n'a pas les compétences pour administrer seul des médicaments sans ordonnance du médecin ou sans l'aval des pompiers.

Les soins de première urgence doivent être adaptés aux enfants, dans la limite des compétences du personnel d'encadrement.

2°) Dans le cas de petits bobos,

Il est possible de prodiguer quelques soins.

Avant tout soin, se laver les mains et mettre des gants à usage unique. Nettoyer soigneusement toute plaie à l'eau et au savon liquide et rincer abondamment.

Type de produits proposés à avoir dans la trousse de secours :

- sérum physiologique en doses unitaires pour nettoyer les yeux, le nez...
- savon de Marseille
- crème solaire écran total spécial enfants (hypoallergénique)
- pansements à appliquer sur plaie désinfectée, propre et séchée
- gants à usage unique
- pansements micropores hypoallergéniques de différentes tailles
- du ruban adhésif hypoallergénique
- paire de ciseaux à bouts ronds
- pince à écharde (pince à épiler)
- bandes type Velpeau
- un tire tiques
- thermomètre frontal
- 1 couverture isothermique (de survie)

Il est important que la trousse de secours soit tenue propre, régulièrement vérifiée et que les dates de péremption soient respectées.

La direction de l'ACM possède le PSC1 et est informée de tout incident (petits bobos, maux de ventre, chute...). Selon les cas, la direction téléphone aux parents pour signaler l'état de l'enfant.

10. OCCUPATION DES LOCAUX SCOLAIRES

La Convention d'occupation des locaux scolaires établie chaque année scolaire nous autorise à choisir d'accueillir un des groupes de moins de 6 ans sur l'école maternelle Chabrier, ainsi qu'un groupe de plus de six ans sur l'école élémentaire Granados, si cela s'avère utile, alors que les autres groupes d'enfants sont accueillis dans les locaux de centre. Sur chaque site, un responsable est positionné.

ANNEXE

- 1. GRILLE D'EVALUATION DE L'ANIMATEUR
- 2. GRILLE D'EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE
- 3. EXEMPLE D'EVALATION DES PROJETS D'ANIMATION 2025
- 4. LA CHARTE DE L'ANIMATEUR

GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ANIMATEUR

1:Très bien / 2:Bien / 3:Moyen / 4:Très moyen / 5:non acquis

NOM: PRENOM:					_
LE REGLEMENT	1	2	3	4	5
Je respecte les horaires	•	_		_	
Je connais le règlement intérieur					
J'avertis si j'ai du retard ou si je suis malade					
Je respecte les locaux et le matériel					
Je respecte les consignes de sécurité					
COMMUNICATION	1	2	3	4	5
Je participe activement aux réunions					
Je suis force de proposition en apportant des idées d'animations innovantes					
J'argumente mon projet, mes activités					
Si un problème survient, j'en parle à l'équipe					
Je dialogue avec l'ensemble des animateurs					
Je communique avec les parents					
COMPORTEMENT	1	2	3	4	5
Mon attitude est correcte	'			- -	
Ma tenue vestimentaire est adaptée à l'activité					
Mon langage est correct					
Je m'adapte aux circonstances					
Je fais preuve de motivation					
Je suis dynamique					
Je fais preuve d'initiatives					
SECURITE	1	2	3	4	5
Je connais le nombre exact des enfants du groupe					
Je m'informe si j'ai des doutes (de nature diverse)					
Je connais et j'applique les règles de sécurité (baignade, déplacements)					
Je connais et j'applique les règles d'hygiène					
J'explique les règles de sécurité avant mon activité					
J'évalue toujours la sécurité avant une animation					
DRO IET DEDACOCIOLIE				_	
PROJET PEDAGOGIQUE	1	2	3	4	5
Je connais le projet pédagogique de l'ACM					
Mes activités répondent aux objectifs du projet pédagogique					
Je suis capable de créer des critères d'évaluation					
LA PEDAGOGIE AUPRES DES ENFANTS	1	2	3	4	5
Je suis à l'écoute des enfants					
Je responsabilise les enfants					
Je gère les conflits					
Je privilégie la communication avec les enfants					

L'ANIMATION	1	2	3	3	5
Mon activité est préparée à l'avance (organisation, matériel)					
Je gère mon temps d'activité					
J'adapte mon activité au groupe d'enfants					
J'explique l'activité aux enfants					
Je range correctement le matériel (je sais où il se range)					
Mes activités sont attrayantes de par la sensibilisation et ma motivation					
J'évalue et j'analyse ma séance d'activité					
J'accompagne et je joue avec les enfants					
RELATIONNEL	1	2	3	4	5
J'ai un bon relationnel avec les enfants					
Je sais travailler en équipe					
Je communique avec l'équipe de direction					
J'échange avec les parents sur le déroulement de la journée					
Je parle des situations de réussite de l'enfant avec les parents					
APTITUDES LIEES A L'ANIMATION	1	2	3	4	5
J'ai le sens de l'organisation					
Je suis autonome					
Je suis créatif					
J'ai l'esprit d'initiative					
J'ai le sens des responsabilités					
Je suis capable d'adaptation					
J'ai l'esprit d'équipe					
Je suis bienveillant					
Je fais preuve d'équité					
					<u> </u>
COMMENTAIRES					
	·				

GRILLE D'ÉVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	CRITERES	INDICATEURS	RESULTAT ET OBSERVATION
- Permettre l'éveil culturel	 Variété des propositions d'activités Animation adaptée Intérêt et curiosité Plaisir de la rencontre avec différentes disciplines artistiques et culturelles 	Nombre d'enfants en moyenne - Combien sont curieux de découvrir - Combien en toute sécurité expérimentent volontiers - Combien participent activement aux animations - Combien se questionnent - Combien parlent de leurs découvertes et de leurs expériences - Combien réinvestissent ce qu'ils ont appris. - Combien font appel à leur imagination - Combien sont demandeurs de nouvelles rencontres avec la culture	S
- Inculquer la notion de respect de soi et de l'autre	 Compréhensio n des règles de jeux et des consignes de sécurité. Appropriation des codes sociaux 	Nombre d'enfants en moyenne - Combien s'approprient les règles de jeux et les consignes de sécurité - Combien sont attentifs aux autres - Combien écoutent - Combien acceptent un	

		avis différent du leur - Combien parlent correctement aux uns et aux autres - Combien adoptent un comportement non violent et adapté à la situation - Combien augmentent leur capacité d'ouverture à la différence.	
- Encourager le plaisir de jouer collectiveme nt et individuelle- ment	- Attractivité des activités et des jeux	Nombre d'enfants en moyenne - Combien sont motivés et impliqués dans les activités proposées - Combien développent des stratégies de coopération - Combien expriment librement leur contentement et leurs envies - Combien sont acteurs de leur journée - Combien sont forces de proposition	
- Favoriser l'accession à l'autonomie	- Acquisition du savoir-faire tout seul	Nombre d'enfants en moyenne - Combien réagissent aux consignes collectives et individuelles - Combien savent s'orienter dans les locaux du centre - Combien sont attentifs à leurs affaires,	

	T		1
	 Connaissance de soi dans un environnement collectif Positionnemen t dans le groupe 	ne les perdent pas et ne les oublient pas - Combien participent au rangement du matériel utilisé et au nettoyage de sa table au réfectoire - Combien ont un avis et qui l'expriment - Combien	
		affirment leur	
- Initier à l'éco- citoyenneté	- Conscientisatio n du pouvoir d'agir - Implication et partage de ses connaissances	choix Nombre d'enfants en moyenne - Combien comprennent l'enjeu de l'écologie - Combien adoptent les gestes du quotidien visant à économiser les ressources de notre planète - Combien s'impliquent dans l'entretien des jardins pédagogiques du centre et de l'école Chabrier Combien apprécient et apprennent des activités en lien avec la connaissance de leur environnement naturel Combien se font les portes	
		paroles du respect de l'environneme nt dans leur milieu familial et auprès de leurs amis	

FONCTIONNEMENT	CRITERES	INDICATEURS	RESULTAT ET OBSERVATION
			S
	 Respect de la règlementation des ACM 	Nombre d'animateurs - Combien sont diplômés, stagiaires, non	
	- Cohérence des activités avec le projet pédagogique	diplômés. - Combien connaissent les règles de sécurité et qui les appliquent - Combien adhèrent aux valeurs du centre et qui les font vivre.	
- Equipe d'encadreme nt	- Accompagneme nt des animateurs et suivi des animateurs en stage BAFA	 Combien ont été associés à l'élaboration ou qui ont lu le projet pédagogique 	
		- Combien d'enfants s'emparent des activités et en deviennent les acteurs	
	- Climat	- Combien de stagiaires BAFA sont capables de gérer un groupe d'enfants et de mener des activités en fin de stage.	
	relationnel avec les enfants	- Combien participent activement aux réunions de préparation, d'évaluation	

		1.6 7.10.1	
		intermédiaires et au bilan.	
	 Qualité relationnelle entre les membres de l'équipe d'encadrement Respect des locaux et du matériel 	- Combien d'enfants font confiance en leurs animateurs - Combien d'enfants ont plaisir à revenir au centre pour poursuivre le projet en cours.	
		- Combien communiquent avec bienveillance	
		- Combien ont une posture rassurante	
	 Evaluation des projets d'activité 	- Combien sont dans une démarche de transmission, de partage et de soutien	
		 Combien appliquent les consignes de rangement du matériel 	
		- Combien ont le souci de la propreté des locaux	
		- Combien de groupes font un bilan de fin journée ou de fin de semaine avec les enfants	
		Nombre de parents	
	 Disponibilité de l'équipe encadrante 	 Combien expriment leur satisfaction 	

- Accueil et participation des familles	pour échanger, expliquer - Implication dans la vie du centre	 Combien connaissent les plannings d'activités Combien s'intéressent au déroulement de la journée de leur enfant Combien questionnent sur le comportement et les acquisitions de leur enfant 	
		 Combien répondent présent aux invitations Combien apportent des jeux de société, du matériel de récupération Nombre de 	
- Sécurité et hygiène	- Transmission de consignes de sécurité et d'hygiène	- N'ont pas connaissance du plan des locaux du centre et des issues de secours - N'ont pas connaissance des numéros d'urgence - N'ont pas connaissance de la procédure d'évacuation des locaux ou de la procédure de confinement	

		- N'ont pas été sensibilisés au protocole sanitaire et aux procédures d'hygiène	
- Partenaires pédagogique s	 Pertinence des partenaires pédagogiques Qualité des interventions 	Nombre d'interventions - En lien direct avec la thématique et les objectifs du projet pédagogique - Où les enfants sont restés captifs - Où les enfants et ont participé activement - Où les enfants ont pris du plaisir en apprenant.	
- Prestataires	 Equilibre et qualité alimentaire Sécurité des déplacements en car 	Fréquence en moyenne De repas chauds équilibrés De pique-niques variés De déchets alimentaires (non appréciés) D'incidents lors de déplacement en car	
	- Activités ludiques « dites de consommation » sécurisées	 Nombre d'accidents corporels lors des activités ludiques « dites de 	

		consommation »
- Budget pédagogique	- Suivi du budget prévisionnel	Fréquence - Des réajustements pour maintenir l'équilibre budgétaire

EXEMPLE D'ÉVALUATION DES PROJETS D'ANIMATION 2025

1. Évaluation du Projet de Conseil d'Enfants

Objectif de l'évaluation :

L'évaluation du projet de conseil d'enfants a pour but de mesurer l'impact de la mise en place de ce conseil sur la participation des enfants, leur capacité à s'exprimer, à coopérer, et à prendre des décisions collectives.

Indicateurs de succès :

Taux de participation des enfants :

- Combien d'enfants ont pris part aux conseils d'enfants et ont exprimé des idées lors des réunions ?

Qualité des échanges :

- Les enfants ont-ils respecté les règles de communication (écoute, prise de parole, respect des avis des autres) ?

Mise en œuvre des propositions :

- Quelle proportion des idées ou propositions des enfants a été mise en place ? (ex. : choix d'activités, organisation d'événements).

Satisfaction des enfants :

- Les enfants se sont-ils sentis écoutés et ont-ils eu le sentiment que leurs propositions étaient prises en compte ?

Impact sur la dynamique de groupe :

- Y a-t-il eu des améliorations dans la coopération, la gestion des conflits, et la cohésion au sein des groupes d'enfants ?

Méthodes d'évaluation :

Questionnaires auprès des enfants :

- Questions simples (ex. : "As-tu aimé participer au conseil ?", "Est-ce que tu as pu partager tes idées ?").

Observations par les animateurs :

- Évaluer l'implication des enfants, la qualité de leur participation, et l'évolution de leur comportement social au fil des conseils.

Bilan collectif:

- Réalisation d'une réunion de bilan où les enfants partagent leur ressenti sur l'expérience.

2. Évaluation du Projet d'Inclusion

Objectif de l'évaluation :

L'évaluation du projet d'inclusion vise à analyser l'intégration des enfants ayant des besoins spécifiques (handicap, différences culturelles, etc.), à mesurer l'accessibilité des activités, et à évaluer les interactions sociales au sein du groupe.

Indicateurs de succès :

Accessibilité des activités :

- Les activités étaient-elles adaptées aux différents besoins des enfants ? (ex. : jeux physiques adaptés, utilisation de supports visuels, de moyens de communication alternatifs).

Participation des enfants :

- Les enfants ayant des besoins spécifiques ont-ils pu participer pleinement aux activités proposées ?
- Quel pourcentage d'enfants en situation de handicap ont pu s'impliquer dans les jeux, discussions et projets ?

Interactions sociales:

- Les enfants ont-ils noué des relations positives entre eux, y compris avec ceux ayant des besoins spécifiques ?
- Y a-t-il eu des signes d'empathie et de coopération entre les enfants ?

Satisfaction des familles :

- Les familles des enfants ayant des besoins spécifiques sont-elles satisfaites de l'inclusion de leurs enfants dans l'accueil de loisirs ?

Formation des animateurs :

- Les animateurs se sentent-ils mieux préparés à accueillir et intégrer des enfants avec des besoins particuliers ? Ont-ils adapté leurs pratiques pédagogiques ?

Méthodes d'évaluation :

Questionnaires de satisfaction :

- Enfants : "Est-ce que tu t'es senti bien avec les autres ? As-tu pu participer aux activités ?"
- Familles : "Est-ce que vous êtes satisfait de l'inclusion de votre enfant ? Comment percevez-vous son évolution ?"

Observations de terrain :

- Observation des interactions sociales entre les enfants, de leur participation aux activités et de l'adaptabilité des animateurs.

Bilan avec les animateurs :

- Réalisation de séances de réflexion pour que les animateurs partagent leurs observations sur l'évolution de l'inclusion et des pratiques.

Conclusion

Ces évaluations permettent de mesurer l'efficacité des projets, de mettre en lumière les réussites et les axes d'amélioration, et de garantir une meilleure prise en compte des besoins des enfants. Elles offrent un retour constructif pour ajuster les pratiques pédagogiques et renforcer l'impact de ces initiatives sur l'épanouissement et le développement des enfants.

LA CHARTE DE L'ANIMATEUR

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

Être animateur aujourd'hui ne se résume pas à savoir mener des jeux ou accompagner des sorties, c'est une véritable mission éducative définie par le Code de l'action sociale et des familles (CASF) - Articles L. 227-1 à L. 227-12.

 Le CASF définit le cadre général des ACM, leurs objectifs éducatifs et les obligations des organisateurs.

Les principales missions de l'animateur sont les suivantes :

- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs.
- Construire une relation de confiance.
- Encadrer et animer la vie quotidienne et proposer des activités éducatives.

TENUE ET POSTURE

La réussite d'un ACM repose essentiellement sur les qualités humaines de l'équipe d'animation. De plus, l'image et le savoir être de l'ensemble de l'équipe sont indispensables (tenue vestimentaire, langage correct et adapté à la menée des activités avec les enfants).

PONCTUALITÉ ET ASSIDUITÉ

- Aucun retard ne sera toléré, l'animateur-trice doit obligatoirement être présent-e à 7h45.
- Toute absence doit-être avertie et justifiée.

RESPONSABILITE.

- D'une manière générale, les ACM sont tenus au respect d'une obligation de prudence et de diligence dans l'organisation des activités proposées.
- L'équipe d'animation doit tout mettre en œuvre pour assurer la sécurité des enfants qui lui sont confiés. Il est impératif de respecter les consignes données par la Direction et de se conformer à la règlementation Jeunesse et Sports.

RESPECT DE L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET MORALE DES ENFANTS

Le corps de l'enfant lui est propre. Par conséquent, nul ne peut l'obliger à se déshabiller ni le toucher sans son consentement. Pour rappel, toute atteinte à l'intégrité physique ou à l'intimité d'un mineur est strictement réprimée par la loi. Celle-ci prévoit des sanctions sévères pour des infractions telles que les agressions sexuelles, ainsi que les violences physiques, morales ou psychologiques.

Comportements à adopter aux toilettes pour respecter la sphère privée et préserver la dignité et l'intimité de chaque enfant :

- Tout contact physique avec un enfant dans les toilettes est interdit. Il est donc recommandé d'organiser des passages groupés afin d'éviter les situations isolées.
- L'animateur doit toujours rester à l'extérieur des toilettes.
- En cas d'accident nécessitant un changement de vêtement, la direction doit obligatoirement être informée avant toute intervention de l'animateur, comme pour les soins de premiers secours.
- Tout incident de ce type, doit être consigné dans le cahier d'infirmerie au même titre que les soins de premiers secours.

- Si un enfant demande de l'aide pour se changer, deux adultes doivent être présents et la **porte des sanitaires ou de l'infirmerie doit rester ouverte**.

CONTACTS PHYSIQUES ET MARQUES D'AFFECTION À PROSCRIRE

L'animateur doit adopter une posture bienveillante tout en préservant une distance appropriée avec les enfants :

- Se limiter aux contacts sur des zones neutres comme les mains ou les épaules.
- Éviter toute ambiguïté en s'abstenant de faire des bisous, des câlins ou d'installer un enfant sur ses genoux.
- Toujours verbaliser ses gestes pour maintenir un climat de confiance et de respect.

PROTECTION DU DROIT A L'IMAGE DES ENFANTS

Le respect du droit à l'image est essentiel pour préserver l'intimité et la sécurité des enfants. Toute utilisation inappropriée de leur image ou tout échange numérique non encadré peut entraîner des risques et doit donc être strictement encadré. Dans le cadre de ses fonctions, l'animateur doit adopter une attitude responsable en respectant les règles suivantes :

- **Prise de photos interdite :** Il est formellement interdit de photographier ou filmer les enfants, sauf autorisation explicite et encadrée par la direction.
- **Diffusion d'images prohibée**: Toute publication ou partage d'images d'un enfant, que ce soit sur les réseaux sociaux ou via toute autre plateforme numérique, sont strictement interdits.
- **Absence d'interactions numériques :** L'animateur ne doit pas échanger avec les enfants sur les réseaux sociaux, par messagerie ou via des plateformes de communication en ligne.
- **Interdiction des jeux en ligne :** Participer à des jeux vidéo ou à toute autre activité en ligne avec les enfants est proscrit afin de préserver une distance professionnelle.

Ces règles visent à garantir un cadre sécurisé et respectueux des droits de chaque enfant.

DISPONIBILITE

L'animateur ne se limite pas à un rôle d'accompagnateur. Sa mission va bien au-delà de la simple présence auprès des enfants. Il doit assurer une vigilance continue, anticiper les besoins du groupe et garantir un cadre sécurisant et bienveillant. Son engagement s'inscrit dans une dynamique de disponibilité et d'attention permanente, veillant à l'épanouissement et au bien-être de chaque enfant qui lui est confié.

ESPRIT D'EQUIPE - SOLIDARITE

- L'animateur représente l'association : il défend et met en pratique les objectifs éducatifs et pédagogiques. L'animateur ne fait pas cavalier seul. Il travaille en équipe.
- Tout fait grave dont il a connaissance doit être transmis obligatoirement à la Direction de l'ACM.
- Le projet éducatif établi par l'association et le projet pédagogique mis en œuvre par la Direction et l'équipe d'animation de l'ACM doivent être respectés. En cas de problème au sein de l'équipe d'animation, il doit se conformer au droit de réserve et, en aucun cas, n'y mêler les enfants. Toute attitude démagogique sera sévèrement sanctionnée.

RELATION AVEC LE PERSONNEL TECHNIQUE

L'animateur doit veiller quotidiennement au respect du travail du personnel technique, afin d'éviter de lui alourdir la tâche : respecter les horaires de repas ; sensibiliser les enfants à la propreté, au gaspillage à éviter et au rangement qui contribue à une meilleure qualité du service que le personnel technique doit assurer.

RESPECT DU PROGRAMME

Le programme est l'ensemble des éléments (horaires, activités, modalités de surveillance, transport, fonctions et tâches) confiés à chaque animateur. Le programme est établi et discuté par la Direction, l'équipe d'animation et les enfants. Il constitue la base du contrat entre l'animateur et l'association.

ORGANISATION DES ACTIVITES

Chaque animateur doit élaborer des fiches techniques d'activités suffisamment détaillées pour être reprises par un autre intervenant. Ces fiches doivent être conçues de manière réfléchie, en intégrant des objectifs pédagogiques adaptés aux enfants ainsi que des critères d'évaluation concrets et objectifs.

Une fiche technique d'activité comprend :

- Le nom et le type d'activité proposée (quoi ?)
- Son ou ses objectifs (pourquoi ?)
- Son déroulement (comment ?)
- Le nombre d'animateur requis (par qui ?)
- Le matériel nécessaire (avec quoi ?)
- Le(s) lieu(x) (où ?)
- Le jour et les horaires (quand ?)
- Le public cible (pour qui ?)

Organisation et du déroulement d'une activité

Avant l'activité :

- définir en équipe l'objectif de son activité "Qu'est-ce que je veux apporter au groupe ?".
- se mettre d'accord sur les règles du jeu ou de fonctionnement de l'activité.
- reconnaître le terrain pour bien situer ses intérêts, ses dangers et définir ses limites, ou penser à l'aménagement de la salle.
- préparer tout le matériel nécessaire.
- prévoir des solutions de recours si l'activité ne peut être menée comme prévu (par exemple à cause du climat, d'événements de dernière minute...).
- se mettre d'accord sur les fonctions de chaque animateur.
- penser à la présentation de l'activité (prévoir par exemple, la musique, l'accroche, etc.).

Pendant l'activité :

- prendre en charge tout le groupe depuis le début jusqu'à la fin de l'activité (assumer sa responsabilité, bien définir le début et la fin du jeu ou de l'activité).
- capter l'attention et motiver le groupe (animer, c'est donner vie).
- énoncer les règles du jeu ou de l'activité (communiquer de façon claire en utilisant un langage compréhensible (paroles, illustrations, exemples concrets).
- tenir la fiction tout au long de l'activité, si elle est proposée au départ.

- s'assurer de la compréhension du groupe en demandant un retour (ce qui paraît évident aux animateurs ne l'est pas forcément pour le reste du groupe).
- être sensible et à l'écoute des personnes (parfois on est tellement soit même dans son animation que l'on ne voit plus que les enfants ne suivent plus.
- s'adapter aux situations rencontrées (si cela s'avère nécessaire, ne pas hésiter à modifier certaines règles ou conditions en concertations avec l'équipe d'animation).
- donner un rythme à l'activité en fonction des besoins du groupe, en aménageant des moments d'intensité différents.
- assurer la sécurité (morale et physique) du groupe.

Après l'activité :

- organiser l'enchaînement entre l'activité passée et la suivante (déplacement, repas, goûter).
- ranger rigoureusement tout le matériel avec les enfants et nettoyer si nécessaire.
- prévoir un moment de bilan avec les enfants et en fin de journée avec l'équipe d'animateurs.

GESTION DU MATERIEL

- L'ACM est doté d'un matériel pédagogique et technique qui représente souvent un investissement important. C'est pourquoi, une attention soutenue est demandée pour préserver le bon état des salles, des tables, du matériel audio, des jeux divers, des livres, des ballons, etc.
- Tout cas de négligence qui occasionne un remplacement ou des frais d'entretien coûte cher. Nous demandons donc à chacun d'éviter le gaspillage, les pertes ou les dégradations.
- L'accès à la réserve pédagogique doit être conforme aux règles suivantes : la porte coupe-feu doit rester constamment fermée et le matériel doit être rangé selon l'ordre spécifié.

Fait à Marseille le .	
-----------------------	--

Signature de l'animateur Précédée du nom, prénom et Mention "lu et approuvé"